

Actualités consommation



Le transport pèse sur le budget des ménages

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) vient de publier son enquête « [Les comportements de consommation en 2017](#) », dans laquelle il décortique les dépenses moyennes des Français par segment d'achat (logement, alimentation, transport, santé, loisirs...), en fonction de leur niveau et lieu de vie.

L'étude révèle qu'en 2017, les Français ont dépensé en moyenne 34 000 € en biens et services, soit autant qu'en 2011 en euros constants.* La part dédiée au transport est en moyenne de 18 %, mais l'écart varie fortement en fonction des zones géographiques. Ainsi, plus la ville est grande, moins les ménages y consacrent d'argent. À l'inverse, les populations en milieu rural dépensent davantage pour les modes de transport (tous déplacements confondus). La voiture reste le principal investissement des ménages, en particulier en province où elle représente 90 % du budget transport (acquisition, entretien, carburant...). Toutefois, la tendance s'inverse en ce qui concerne le logement. Les populations urbaines y consacrent 17 % de leur budget (jusqu'à 27 % en région parisienne), contre 11 % à la campagne. D'ailleurs, on compte davantage de ménages propriétaires en zone rurale qu'en ville.

Concernant les dépenses d'alimentation (hors restauration), les différences sont fortes en fonction des niveaux de vie. Entre 2011 et 2017, les disparités entre ménages aisés et ménages modestes ont même eu tendance à augmenter.

Cette étude met également en avant le développement de l'économie collaborative. Près d'un quart des ménages a commercé en ligne avec d'autres particuliers (vente, achat et location de biens ou services). Plus la personne de référence du ménage a un niveau de diplôme élevé, plus elle a recours à ce type de pratiques. D'une manière générale, cela concerne majoritairement les ménages jeunes, diplômés et avec enfants.

* Les prix constants sont les prix en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence.

À retenir

- En 2017, les Français ont dépensé en moyenne 34 000 € en biens et services
- Les ménages consacrent en moyenne 18 % de leur budget au transport
- Les ménages en zones rurales dépensent davantage en transport que les ménages urbains
- À l'inverse, la part dédiée au logement est plus importante en ville qu'à la campagne
- Concernant l'alimentation, les disparités entre ménages aisés et modestes se sont accentuées
- Un quart des ménages a eu recours à l'économie collaborative (échanges entre particuliers)

Les prix des médicaments s'envolent

Dans [une étude](#) parue le 16 avril dernier, l'association *Familles rurales* alerte sur la forte hausse des tarifs de certains médicaments vendus sans ordonnance. Pour cela, elle a comparé le prix de 14 médicaments en vente libre entre septembre et octobre 2018, dans 84 pharmacies réparties dans 37 départements, ainsi que sur Internet. Résultat, entre 2010 et 2018, le panier moyen de médicaments parmi les plus achetés est en hausse de 9 % (proche de l'inflation). Si la TVA a augmenté à deux reprises, en 2012 et 2014, l'association de consommateur note que les prix auraient pu ne pas en pâtir...

Familles rurales déplore d'autant plus ces hausses de tarifs que l'autorisation donnée aux pharmacies, en 2008, de vendre des produits en libre-service avait pour objectif de faire baisser la facture. Ce qui est donc loin d'être le cas... Par ailleurs, l'association de consommateurs dénonce l'absence d'un affichage clair des tarifs. En effet, le prix ne figure pas sur 75 % des boîtes vendues. Et la moitié d'entre elles se trouvent derrière le comptoir. « *Impossible pour le consommateur de savoir ce qu'il paiera avant d'acheter* », estime l'association.

Quant à la vente de médicaments sans ordonnance en ligne, autorisée depuis 2013, elle est généralement plus avantageuse. En moyenne, la différence de prix par rapport aux officines est de 190 %. Mais cet avantage est très relatif, si l'on prend en considération d'une part, les frais de port qui sont de 6,15 € en moyenne, d'autre part, l'absence de conseil de la part d'un professionnel de santé. Anne Legentil, conseillère technique à *Familles rurales*, le rappelle : « *le médicament n'est pas une marchandise comme les autres* ».

L'association appelle la DGCCRF (Répression des fraudes) à « *diligenter une enquête* », mais également à prendre des mesures pour sanctionner le manque de transparence sur les prix dans les pharmacies et l'absence de conseils délivrés sur Internet.

Attention à la mode des gouttières dentaires

De plus en plus d'adultes souhaitent suivre un traitement pour aligner leurs dents. La démarche peut coûter plusieurs milliers d'euros. Une manne intéressante pour les orthodontistes, mais pas sans risque pour les patients tentés par des dispositifs sans suivi médical.

En effet, plusieurs blogueuses, « influenceuses » et sites Internet vantent les bienfaits des gouttières dentaires, des aligneurs en plastique transparent à poser sur les dents et à porter durant des mois, nuit et jour. Un dispositif onéreux et contraignant, mais qui aurait l'avantage d'être quasi invisible et efficace assez rapidement. Il serait à ce titre moins pénible que les traditionnelles bagues.

Les orthodontistes sont ainsi davantage sollicités à ce sujet. Or, ce dispositif n'est pas adapté à tous les patients et à toutes les situations. Mais ce qui inquiète la Fédération française d'orthodontie, ce sont les sites Internet anglo-saxons qui vendent directement des gouttières, sans passer par un orthodontiste, avec parfois des kits d'empreinte pour les dents. Or la Fédération alerte sur les risques du port d'une gouttière mal adaptée et de l'absence d'un suivi médicalisé qui peut entraîner des problèmes de gencive, des déchaussements, des infections voire des pertes de dents. Mieux vaut donc toujours se tourner vers un professionnel de santé.

RGPD : des entreprises et associations victimes d'arnaques

Si les consommateurs sont régulièrement la cible d'escroquerie en tout genre, les professionnels (entreprises, administrations, associations) ne sont pas en reste. Ainsi, depuis la mise en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, nombre d'entre eux sont démarchés par des organismes leur proposant un service de mise en conformité payant.

Le plus souvent, ces professionnels reçoivent un courrier estampillé de logos européens, émis par une « soi-disant » institution qui en vérité n'existe pas... Ils sont informés qu'ils ne respectent pas le RGPD et qu'ils risquent par conséquent une amende. Un numéro de téléphone est transmis pour contacter un comité, qui propose alors de réaliser par téléphone un « pré-diagnostic de situation ». Selon des témoignages recueillis par 60 Millions de consommateurs, ce service peut être facturé jusqu'à un millier d'euros.

Le démarcheur au bout du fil abreuve son interlocuteur de jargon technique, le tout assorti de la menace d'une amende de la part des autorités, une stratégie empêchant l'interlocuteur de prendre du recul et de réfléchir.

Ces pratiques frauduleuses ont déjà été dénoncées à plusieurs reprises par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), qui réitère régulièrement les recommandations suivantes :

- vérifier l'identité des entreprises démarchées, à savoir qu'aucune d'entre elles n'est mandatée par les pouvoirs publics pour proposer à titre onéreux des prestations de mise en conformité au RGPD ;
- vérifier la nature des services proposés car cela ne peut pas se limiter à un échange téléphonique et l'envoi de documentation. Il s'agit d'un accompagnement sur la durée avec un professionnel qualifié ;
- lire attentivement les dispositions précontractuelles ou contractuelles ;
- prendre le temps de la réflexion et de l'analyse de l'offre ;
- diffuser ces conseils de vigilance auprès des services et des personnels qui sont appelés à traiter ce type de courrier dans l'entreprise ;
- ne payer aucune somme d'argent au motif qu'elle stopperait une éventuelle action contentieuse.

À voir à la télévision et sur l'Internet...

Tout compte fait - Gaspillage : le scandale continue alors qu'il existe des solutions !

Magazine – **Samedi 27 avril 2019** à 14h00 sur France 2

« Faut-il jeter à la poubelle les dates de péremption ? » / « Zéro déchet : des familles se lancent le défi ! ».

Le fromage qui nous rend chèvre

Documentaire – **Dimanche 28 avril 2019** à 20h50 sur France 5

Alors que les fromages de vache et de brebis souffrent de l'image d'aliments trop gras et trop salés, le fromage de chèvre ne cesse de voir ses ventes progresser chaque année.

Capital - Loisirs en famille : comment se faire plaisir à petits prix ?

Magazine – **Dimanche 28 avril 2019** à 21h00 sur M6

Au sommaire : « Les trésors du Mont-Saint-Michel : qui se partage le butin ? » / « Cascade, jacuzzis, jeux d'eau : le boom des parcs aqua-ludiques » / « Camping-car : le bon filon des maisons roulantes ».

Au cœur de la salade

Documentaire – **Dimanche 28 avril 2019** à 21h40 sur France 5

Il existe en France plus de 500 variétés de salades et celles-ci proviennent principalement de notre territoire. Selon une étude récente, la plupart contiendraient des résidus de pesticides.

Xenius - Bien se nourrir en préservant la planète

Magazine – **Mardi 30 avril 2019** à 17h10 sur Arte

Alors qu'une explosion démographique se profile et que l'industrie agroalimentaire a des effets néfastes sur l'environnement, Xenius s'interroge.

Pauvres poulets, une géopolitique de l'oeuf

Magazine – **Mardi 30 avril 2019** à 20h50 sur Arte

Plus de 90 % des œufs consommés en France et en Allemagne proviennent d'élevages intensifs, que ce soit en cage, au sol (dans des hangars sans accès à l'extérieur), en plein air ou même bio.

L'homme a mangé la Terre

Magazine – **Mardi 30 avril 2019** à 22h10 sur Arte

De la révolution industrielle à aujourd'hui, un décryptage minutieux de la course au développement qui a marqué le point de départ de l'ère de l'anthropocène et de la détérioration de la planète.



[Objets connectés, faut-il en avoir peur ?](#)

Suivez nos actualités consommation

Sur notre site Internet



Sur notre page Facebook

